

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPAEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRAN (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame MANA (pouvoir à Madame Stéphanie VERDINO)
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Rémy THIEBAUD)
Monsieur LIBESSART (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Edwige MARINO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Emilie PAPAEO

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240426-1-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - Marché global de performance pour la réhabilitation de l'Espace 3000 à Hyères - Autorisation de signature

RAPPORTEUR : Monsieur Eric GIRARDO - 4eme Adjoint

Suite à la délibération n° 1 du 31 mars 2023, une procédure avec négociation restreinte a été lancée en vue d'attribuer le marché global de performance relatif à la réhabilitation du bâtiment de l'Espace 3000 et de ses abords.

Le marché associe une exploitation / maintenance à la conception-réalisation de la réhabilitation de l'existant afin de remplir des objectifs chiffrés de performance, pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment et des installations.

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire conclu à compter de sa date de notification qui prendra fin à l'issue de la période d'exploitation-maintenance des installations.

La durée du marché est décomposée en deux phases :

- une durée pour les prestations de conception-réalisation allant jusqu'à la réception définitive des ouvrages (sauf aléas exceptionnels, les ouvrages seront réceptionnés définitivement et mis à disposition au plus tard le 23 mars 2026) ;
- une durée ferme (soit environ 39 mois) pour les prestations d'exploitation-maintenance courant à compter de la date de la prise en charge des installations jusqu'au 30 juin 2029.

Le programme comprend plusieurs volets :

- un chapitre structurel pour assurer la pérennité de l'équipement,
- Un chapitre fonctionnel,
- Un chapitre architectural.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence et au regard des critères de jugement des offres suivants :

- 40 % coût global : prix global et forfaitaire incluant l'ensemble des prestations, y compris le coût de l'exploitation-maintenance sur la durée du marché, jugé sur le montant total TTC contractuel indiqué à l'AE
- 60 % Valeur technique jugée à partir des éléments suivants :
 - La qualité architecturale et fonctionnelle du projet (20 points),

- La performance technique énergétique, acoustique, etc..., environnementale et sociale proposée, dont la qualité de gestion de l'exploitation – maintenance (20 points),
- La méthodologie d'action et d'organisation du groupement pour exécuter les missions attendues et respecter tant l'enveloppe financière allouée et que les délais du projet (20 points),

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 18 avril 2024 a décidé d'attribuer le marché au **groupement SAS GCC - AGENCE REHA / SAS FLEX / SAS SOGITEC / SARL ADRET INGENIEURS ASSOCIES / SAS BETREC IG (BETREC) / SARL INGENIERIE ET DIMENSIONNEMENT GEOTECHNIQUE (ID GEO) / SAS CEREG INGENIERIE ALPES COTE D'AZUR / SAS STRATEGEO CONSEIL (Sous-traitant : SAS FREYSSINET FRANCE)** pour le montant du prix global et forfaitaire suivant : 17 498 000,00 € HT soit 20 997 600,00 € TTC, décomposé comme suit :

Montant de la MOE : 1 729 000,00 € HT soit 2 074 800,00 € TTC

Montant des travaux : 15 702 280,00 € HT soit 18 842 736,00 € TTC

Montant de l'exploitation / maintenance : 66 720,00 € HT soit 80 064,00 € TTC

Le projet de contrat et les pièces de la procédure sont consultables au service de la commande publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la deuxième commission,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 18 avril 2024,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et L.2124-3, R.2124-1 et R.2124-3, R.2142-15 à R.2142-18, ainsi que R.2161-12 à R.2161-20,

DIT que le marché est conclu à compter de sa date de notification et prendra fin à l'issue de la période d'exploitation-maintenance des installations,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché global de performance relatif à la réhabilitation du bâtiment de l'Espace 3000 et de ses abords, ainsi que tous les documents afférents à ce marché, et prendre toutes les décisions concernant son exécution et son règlement,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet, exercices et budgets concernés, section d'investissement, chapitre 23.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Madame Emile PAPALET GMD

Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Pierre GIRAN



ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 34 VOIX

CONTRE : 8

ABST : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Publié le

Reçu en préfecture le